

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 20.

PAR RICHARD PÈRE ET FILS,

Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	SAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	d. au- dumat.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	7 d. au- dessus	62 deg.	27 pou. 7 lign.	Nord.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
6 h.	0 h.	6 h.			
5 m.	7 m. 34	11 m.	Nouvelle lune.	8	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS.

MM. les actionnaires du Censeur sont prévenus que l'assemblée générale, qui devait avoir lieu le 7 mars courant, est renvoyée au 25 du même mois, et aura lieu, à sept heures du soir, dans les bureaux du Censeur.

Lyon, 20 mars 1839.

REVUE DE LA SEMAINE.

Belgique. — France. — Société parisienne.

La chambre belge et le cabinet en expectative qui se prépare à recueillir l'héritage de M. Molé, sont vis-à-vis l'un de l'autre dans une position assez singulière. Posons d'abord en fait reconnu, qu'il y a dans la chambre belge deux partis. — L'un qui veut en finir avec la nationalité, le patriotisme, enfin avec tous les sentiments qui, dans les jours de crise politique, peuvent échauffer les cœurs, exalter les imaginations et entraîner les hommes — parti de marchands, incapables de comprendre autre chose que le commerce; pour qui le présent est tout, l'avenir rien; qui, dans une guerre, ne voient qu'un temps de repos forcé imposé aux relations commerciales; qui, contents des lois à l'abri desquelles leurs manufactures prospèrent, s'inquiètent assez peu que deux provinces réclament cette même protection qu'elles ont aussi achetée par l'insurrection et payée de leur sang. — L'autre qui compte les hommes et les idées pour quelque chose; qui s'indigne de voir les premiers soumis au joug, et les secondes comprimées sous des lois sans pitié; qui comprend l'indépendance, la nationalité; qui place enfin le cœur au-dessus de la matière, et ne s'étonne pas qu'on se batte pour être Belge plutôt que Hollandais.

Le premier de ces partis, soutenu par l'égoïsme d'une cour qui tremble et repousse tout événement qui pourrait détruire sa position précaire, se hâte d'accepter le traité de démembrement. Les orateurs parlent trop long-temps et ne déposent pas leur boule assez promptement, il les interrompt; les séances sont trop courtes, il les prolonge; il voterait, s'il l'osait, la permanence, afin d'accéder plus tôt à sa bonte. Et pourtant, ce parti, quelque rapidité qu'il veuille mettre dans son lâche abandon, ne va pas encore assez vite, au gré de M. Thiers et des futures excellences, impatientes de portefeuilles, mais qui ne voudraient les prendre que lorsqu'un vote les aura débarrassées de l'importune question belge.

Le second de ces partis ne s'abuse plus sur les manifestations guerrières; il voit clairement que le gouvernement le trahit et que l'intérêt de deux provinces ne balancera pas l'égoïsme belge; il tourne donc ses yeux vers la France et traîne la discussion en longueur, espérant qu'un nouveau ministère lui prêterait son appui, ne laissera pas démembrer la Belgique et ne permettra pas que les Prussiens puissent arriver sur les frontières françaises sans rencontrer d'obstacle.

Ce parti, qui a vu la chambre flétrir la conduite de M. Molé, qui a vu les électeurs renverser le ministère, ce parti est logique dans ses espérances, et c'est précisément cette logique tenace qui fait le désespoir du cabinet futur.

Ainsi donc on s'observe des deux côtés; la chambre belge attend nos ministres, nos ministres attendent l'acceptation de la chambre belge, et voilà tout le secret de ces retards sans

Adolphe Nourrit.

Les artistes, les citoyens, les hommes de cœur de tous les pays viennent de faire une irréparable perte: Nourrit, notre grand chanteur, Nourrit l'orgueil de notre première scène lyrique, a été à un sombre désespoir, et il s'est tué! Sa dignité d'artiste a été offensée, blessée, blessée à mort, et il s'est tué, comme Gros, sans que son passé ni son avenir pussent relever son front découragé.

Quelles ont été les causes de ce douloureux suicide? Nourrit n'avait quitté l'Opéra qu'avec un vif regret; mais, connaissant l'inconstance du public qui brise si souvent son idole de la veille, il refusa de rester sur une scène où allait se produire un chanteur qu'on célébrait déjà autour de lui comme un rival, comme un vainqueur. Il partit donc pour l'Italie, et l'Italie lui jeta toutes ses couronnes, l'Italie qui avait long-temps entendu Durais, et qui était bien à même, elle aussi, de faire une compa-

raison. Mais il faut à Nourrit un nouveau succès sur cette terre des arts, un succès qui excite à la fois notre curiosité et nos regrets. Cette vengeance de l'adoration vouée par le public à un soleil qui n'était pas même encore le soleil levant lors du départ de Nourrit, était bien légitime; elle était la seule digne de lui. Mais il pense encore à son pays: c'est au vieux Cornicille qu'il fait em- prunter sa pièce de début; c'est Polyucte, le héros chrétien, que Donizetti prend pour sujet de sa musique.

Nourrit avait oublié qu'il ne foulait plus un sol de liberté. L'ignoble et stupide censure de Naples écrivit son veto absolu sur le manuscrit de Polyucte. Il n'était pas permis, disaient ces exécrables niais, de parler du christianisme sur la scène, même pour le glorifier. C'est de cette époque qu'il faut dater la sombre mélancolie qui s'empara du grand artiste, et qui ne lui laissa plus guère que de rares instants de calme et de sérénité. Ajoutons à cela les exigences de son directeur qui l'humiliaient et lui arrachaient des plaintes amères. Ni M^{me} Nourrit, ni ses chers amis, ne pouvaient distraire ce cœur ulcéré.

fin qui compromettent les affaires. — Durant ce temps, une nouvelle opposition s'organise; la réunion Jacqueminot rappelle ses membres; les officiers de la cour, les complaisants, les amis en font partie.

Il ne s'agit pas de s'opposer à la marche d'un ministère qui n'existe pas, mais bien d'empêcher sa formation. La nouvelle chambre elle-même n'est pas à l'abri des attaques; on essaie de la désorganiser avant même qu'elle soit réunie; l'opinion du château se montre à découvert. On veut que tout le monde sache que la couronne n'a cédé qu'à regret, et on espère par là exciter ces dévouements qui ne sont jamais moins désintéressés que lorsqu'ils se montrent les plus chauds. A ceux qui douteraient encore des intentions de la cour sur l'avenir de la chambre, les faits doivent dessiller les yeux.

La lutte sourde ne suffit plus, on n'y distingue pas assez bien ses amis. C'est le combat acharné, au grand jour, qu'on organise, auquel on aura recours, sans s'inquiéter de la perturbation que peut jeter dans le pays une opposition qui se forme et se déclare d'avance, qui n'attend pas même le prétexte des actes pour se produire. La chambre nouvelle ne doit être qu'une législature de transition — non pas pour marcher en avant, mais pour rétrograder. Le futur cabinet ne sera qu'une nécessité fatale, qu'il faudra bien se résigner à subir, mais qu'on entravera de toutes ses forces, auquel on suscitera mille obstacles, que l'on poussera vers sa chute, et qu'on brisera enfin le plus tôt qu'on pourra, s'il ne veut pas tomber.

Pendant que les événements politiques se faisaient, qu'on a l'air d'hésiter pour mieux prendre son temps et donner à la Belgique le loisir de se suicider, la société parisienne, avidement émue, court dans le prétoire des assises, chercher le drame que la chambre muette ne saurait offrir à sa curiosité.

Les femmes — celles qu'on nomme l'élite du beau monde — mendient des billets et des places de faveur; elles se précipitent dans l'enceinte réservée à la justice et envahissent jusqu'aux bancs des jurés, en sorte que les accusés — si leur tête n'était pas en jeu — pourraient se croire jugés par une cour d'amour! Le poignard qui a frappé la victime, ses vêtements teints de sang, les ignobles outils de vol, ironiquement baptisés du nom de *mon-seigneurs*, sont là sur une table et attirent leur curieuse attention. Que ne donneraient-elles pas pour avoir un colifichet vendu par la malheureuse femme assassinée! L'émotion serait bien plus grande! la langueur du salon est si fade, si fatigante, à côté de ce drame hideux! Il est si doux pour des femmes qui lisait hier soir Lamartine, George Sand et Chateaubriand, de venir ce matin étudier l'argot du bague! d'apprendre une langue nouvelle, — langage affreux et digne de l'endroit d'où il sort! Il est bon de savoir que le vol est une *escarpe*, que les agents de police s'appellent *la rousse*, — probablement depuis que la patrouille grise n'existe plus. Il est beau d'entendre poétiser l'assassinat de la rue par les misérables qui disent avoir fait suer le chène sur le grand trimar!

Il y a là une enfant qui n'a plus de mère; — orpheline qui pleure et tressaille à la vue de ceux qu'elle croit les meurtriers; qui les fait parler pour reconnaître la voix qui l'a frappée d'épouvante; qui tremble malgré elle, quand ces hommes passent près d'elle, tout désarmés qu'ils sont. — Mais ce n'est pas le malheur de cette enfant qui les touche, elles veulent voir de près les galériens que l'on

Son départ de la France, la cruauté des crétins de la censure napolitaine, enfin les tracasseries d'un maître exigeant avaient prédisposé Nourrit au suicide. Voici la déplorable cause qui déterminait l'exécution de ce fatal projet. Nourrit avait consenti à jouer au bénéfice d'un de ses camarades, Alveti, le rôle de Pollione de la *Norma*. Après son duo avec M^{lle} Granchi, quelques sifflets se firent entendre. « Les applaudissements les plus chauds, dit une lettre de Naples, partirent aussitôt de toutes les parties de la salle; Nourrit fut redemandé. Mais les misérables l'avaient tué. Il entra chez lui; sa femme l'entoura de toute son affection. Il l'éloigna et se retira dans sa chambre, où il se promena jusqu'à trois heures du matin. Alors il fit son testament, écrivit plusieurs lettres, entre autres une à sa femme et une autre à M. Casimir Périer, et vers six heures, il sortit.

M^{me} Nourrit, inquiète, se leva aussitôt; elle descend... Le cadavre de Nourrit gisait, horriblement mutilé, sur les dalles de la cour de l'hôtel Barbaja; Nourrit était monté, et s'était précipité du 4^e étage.

« L'état de M^{me} Nourrit, enceinte de son septième enfant, a inspiré un moment les plus vives inquiétudes. Heureusement, la douleur a pu s'épancher, et après vingt-quatre heures d'un désespoir sombre et sec, la vue de quelques objets portés la veille par son mari a provoqué ses larmes. »

Quelques jours auparavant sa mort, c'est-à-dire avant le 8 mars, Nourrit avait tracé quelques vers qui révélaient la maladie à laquelle il a succombé :

Si tu m'as fait à ton image,
O Dieu, l'arbitre de mon sort,
Donne-moi le courage,
Ou donne-moi la mort!
Mon âme en proie à la souffrance
Est près de succomber;
Dans l'abîme où meurt l'espérance,
Oh! ne me laisse pas tomber!

Quand Nourrit jetait ces tristes et lugubres paroles sur le papier, il venait donc d'atteindre seulement, jour pour jour, sa trente-

présune coupables et que l'on juge; elles se trouvent côte à côte avec des filles publiques racontant sans rougir les détails de leur métier et les aveux échappés dans l'orgie aux complices des assassins!

Nobles femmes, qui agitent leurs éventails, qui trépigment parfois, pour attirer les regards de ces êtres dégradés par le bague et le crime; qui s'inquiètent peu des paroles du président, de celles de l'avocat; qui veulent voir l'homme, — celui qui devra mourir et non les autres.

Voilà cette société, telle que l'ont faite nos lois et nos mœurs. Voilà, non pas l'ignorance, la barbarie, la pauvreté dégradée, mais la civilisation, la science, la richesse. Voilà les femmes que l'on a vues cet hiver, et que l'on verra l'hiver prochain, luttant d'élégance et de grâces dans les salons de toutes les aristocraties qui se disputent ce qu'on appelle les sommités de l'ordre social. Voilà celles qui danseront chez les ministres, qui seront invitées à la cour. Ce sont les mêmes qui naguère, au sortir d'un bal, tout habillées de gaze et de soie, toutes parées de fleurs que l'atmosphère de l'Opéra avait flétries, venaient voir mourir Laccenaire, à cinq heures du matin.

Après un pareil spectacle, qu'on traite les réformistes de rêveurs! qu'on les condamne, si on l'ose! K.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

(Présidence de M. Durieu.)

Audience du 18 mars.

VOL DOMESTIQUE. — ACCUSATION D'INFANTICIDE.

Le sieur Brossard, apprêteur de châles aux Brotteaux, occupe dans ses ateliers une vingtaine d'ouvriers; il avait pris, depuis environ cinq mois, Joseph Rochefort en qualité d'ouvrier tondeur; on venait de fixer ses gages à 60 fr. par mois, lorsque, le 20 décembre 1838, il fut aperçu par un autre ouvrier nommé Comte, dans l'atelier de son maître, se baissant derrière une machine, et boutonnant son gilet, comme quelqu'un qui vient de cacher quelque chose sous ses vêtements.

Presque aussitôt on remarqua qu'un châle avait disparu, et le contre-maître de l'établissement en fut averti. Les ouvriers voulaient qu'on les fouillât immédiatement; mais l'absence de M. Brossard fit différer cette perquisition. Dans l'interval, Rochefort fit une courte absence; cependant on put supposer qu'il était allé jusque dans sa demeure, presque contiguë à l'atelier.

Lorsque M. Brossard fut rentré, et informé de tout ce qui s'était passé, tous les ouvriers se soumièrent à une minutieuse inspection; on devait prévoir qu'elle n'amènerait aucun résultat. Mais il fut décidé qu'on se transporterait dans le domicile de chacun d'eux, et qu'on y ferait réciproquement une perquisition domiciliaire.

Le tour de la chambre de Rochefort arriva. Il ne fit aucune difficulté pour ouvrir sa malle, ainsi que le premier et le troisième tiroir de sa commode; pour celui du milieu, il en fut autrement; il prétendit que la clé était entre les mains de la nommée Virginie Tissère, sa concubine, qui travaillait aussi chez M. Brossard. On alla chercher cette fille, elle répondit qu'elle n'avait pas la clé, que Rochefort lui-même l'avait dans sa poche; celui-ci alors s'en souvint, et la remit en s'écriant: *Je suis perdu!*

Le tiroir fut immédiatement ouvert, et on y trouva entassées les unes sur les autres trente-six pièces fabriquées, telles que châles, écharpes, etc.

En présence de ce fatal tiroir, toute dénégation eût été de l'audace inutile. Rochefort avoua en avoir dérobé le contenu dans l'atelier de son maître, et avoir profité, pour ces coupables détournements, du moment où les ouvriers s'absentaient pour prendre leurs repas.

Aux débats, Rochefort a répété ces aveux.

M. Loyson, avocat-général, a dit qu'il était d'autant plus coupable, que l'empire de la nécessité ne pouvait pas être par lui

septième année; car il était né le 3 mars 1802, à Montpellier.

Qu'on nous permette ici de rappeler brièvement les principaux faits de la vie de l'artiste que nous pleurons. Ils sont dans la mémoire de tous ses amis et de tous ceux qui l'aimèrent sans le connaître. C'est dire que personne ne les ignore; mais c'est rendre hommage à sa mémoire que de les retracer encore une fois.

Nourrit fit ses études au collège Ste-Barbe. Son père, célèbre chanteur, ne voulait pas que son fils se jetât dans les dégoûts dont les artistes dramatiques même les plus renommés sont presque toujours abreuvés; il lui fit seulement étudier la musique comme un art d'agrément. Adolphe Nourrit faisait tant bien que mal sa partie dans les messes qu'on chantait au collège. Sa voix était bornée et assez mal timbrée, assure-t-on. Il jouait aussi du violon, mais il n'y réussit guère mieux.

Au sortir de Ste-Barbe, Adolphe entre dans le commerce, fit des additions et plia des étoffes. C'est dans ce temps-là que son goût pour la musique fit un grand progrès. Pendant le jour il fredonnait les airs qu'il avait entendus le soir à l'Opéra ou aux Bouffes. En même temps il déclarait des scènes tragiques, et se passionnait tout à la fois pour Gluck et pour Talma. Bientôt le double talent de Nourrit comme chanteur et comme déclamateur se révéla au cercle des amis de son père. Un jour Garcia, dinant chez son père, l'entendit chanter dans une chambre voisine, courut à lui émerveillé, et détermina son père à le laisser prendre des leçons qu'il voulut, lui Garcia, lui donner lui-même.

Cependant Nourrit ne songeait pas encore à se faire artiste. Agé de 17 ans et demi, il venait de quitter le commerce, mais c'était pour une place de calculateur dans la compagnie d'assurances sur la vie. Bientôt il fallut opter entre cette carrière et celle du théâtre; Garcia le décida, Nourrit donna sa démission, et le directeur de la compagnie d'assurances, le regrettant vivement, salua son départ d'une de ces prédictions qui manquent rarement d'accueillir tout esprit aventureux débutant dans la vie; il dit qu'il y avait trop d'ordre dans la tête d'Adolphe pour qu'il pût devenir jamais un véritable artiste. Voilà de ces pré-sages bouffons que celui qui les provoque aime quelquefois bien

invoqué pour excuse, puisqu'il trouvait des bénéfices légitimes bien suffisants pour pourvoir à ses besoins, dans l'atelier de M. Brossard, où la fille Tissière aussi trouvait de l'ouvrage. Le souvenir de cette fille a imprimé quelque chose de plus sévère à la parole du ministre public; car Rochefort avait abandonné sa femme, pour s'enchaîner à une concubine.

Devant une telle accusation, tous les efforts de M. Mandrière, défenseur de Rochefort, ont dû demeurer impuissants, et celui-ci, déclaré coupable, a été condamné à 5 années de réclusion.

— Une accusation bien plus grave a été ensuite soumise à l'examen de la cour, une accusation d'infanticide.

Claudine B. avait été quelque temps au service du sieur Monfray, teinturier à Lyon; elle se plaça, vers le milieu de l'année dernière, chez la femme Ballinge, blanchisseuse, prétendant que son état de souffrance exigeait, d'après les conseils d'un médecin, un travail moins fatigant.

Le mardi 15 janvier 1839, elle ressentit un malaise extraordinaire; questionnée sur la nature de ses souffrances, elle se plaignit de maux de dents et de douleurs dans les reins.

La femme Ballinge, qui ne se doutait pas de l'état réel de son ouvrière, lui prodigua des soins inutiles et parla de faire venir un médecin. Claudine rejeta vivement cette proposition. Les époux Ballinge insistèrent, et les souffrances de la fille B. ayant paru redoubler, le sieur Ballinge sortit pour réclamer la visite d'un homme de l'art; l'accusée ne voulut pas l'attendre et sortit de la maison, en disant que le grand air lui ferait du bien et qu'elle allait voir une de ses cousines.

Une heure après elle rentra, annonçant qu'elle était soulagée et que ses douleurs avaient cessé. Sa maîtresse, en l'observant, remarqua avec effroi qu'elle avait les mains tout ensanglantées. Claudine, interrogée, montra de l'embarras, balbutia quelques explications, et enfin elle finit par avouer que, pressée par les douleurs de l'enfantement, elle était entrée dans une allée et y était accouchée.

Elle refusa d'abord de déclarer le lieu où elle avait déposé son enfant; mais interrogée par le commissaire de police, elle dit qu'elle avait jeté son enfant dans les latrines d'une maison qu'elle ne voulait pas désigner.

Plus tard, et devant le juge d'instruction, elle se décida à donner des indications précises dont l'information a confirmé l'exactitude. Sur ces indications, la police se transporta le 27 janvier dernier dans une maison de la petite rue Sainte-Catherine, où en effet une mare de sang avait été remarquée par les locataires, le jour de l'accouchement.

Des recherches furent faites dans les lieux d'aisances; on y trouva le cadavre d'un enfant nouveau-né, dont l'identité avec celui dont Claudine était accouchée ne pouvait présenter aucun doute; il paraissait né depuis dix ou douze jours, et les fragments du cordon ombilical s'adaptèrent parfaitement à la partie du cordon attachée au cadavre.

Les hommes de l'art appelés par la justice ont conclu de leurs observations que l'enfant est né vivant et doué de tous les éléments de la viabilité; ils ont attribué sa mort à l'asphyxie par submersion dans la fosse où il a été trouvé et où l'avait jeté sa mère.

M. Loyson a demandé la condamnation de celle qui, d'après lui, n'avait pas craint, pour cacher son déshonneur volontaire, d'étouffer les sentiments les plus doux et les plus vifs de la nature et de l'humanité.

M. Margeraud a réclamé son acquittement, ou subsidiairement une condamnation pour homicide par imprudence.

Sur la question d'infanticide, la réponse du jury a été négative et affirmative sur la question d'homicide par imprudence.

Claudine B... a été condamnée à deux ans d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

M. Prévost, de l'école de déclamation de Paris, se propose de donner le mois prochain une nouvelle séance gratuite avant d'ouvrir son second cours de déclamation.

Ce soir jeudi, il sera donné, au bénéfice de M^{me} Lecourt, une représentation extraordinaire au théâtre du Gymnase; elle se composera de la première représentation du *Manoir de Montlouis*, drame nouveau en 5 actes, du théâtre de la Porte-Saint-Martin, par M. Rosier, et *Lekain à Draguignan*, vaudeville anecdotique en 2 actes, du théâtre du Palais-Royal, par MM. Desforges et Vermond.

Paris, 18 mars 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On dit que Louis-Philippe et ses nouveaux conseillers ne sont pas fâchés des retards qu'éprouve la reconstitution du cabinet, attendu qu'on compte recevoir d'un moment à l'autre, soit par courrier, soit par le télégraphe, la nouvelle que les chambres belges ont adopté le projet de loi qui autorise Léopold à signer le traité des 24 articles,

à se rappeler.

Nourrit travaillait tous les jours avec Garcia, qui avait récemment congédié ses autres élèves et ne donnait plus de leçons qu'à sa fille et à Nourrit. Ces leçons n'étaient que des vocalises admirablement combinées par le maître pour assouplir la voix et l'exercer à l'accentuation musicale. Garcia, qui composait du matin au soir, avait écrit un grand nombre d'exercices chantants où l'accent, se déplaçant de note en note, faisait du chant, ainsi réduit en apparence au mécanisme, un admirable instrument d'expression. La voix d'Adolphe Nourrit, devenue pure et suave, n'en était pas pour cela plus flexible. Garcia le fit vocaliser pendant un an sans lui laisser chanter un seul air. Nourrit a souvent raconté depuis à ses élèves qu'enfin, craignant qu'il ne fût las de ce travail ingrat, son maître lui fit un jour commencer l'air de Cimarosa : *Pria che spunti in ciel l'aurora*, et qu'au premier point d'orgue il l'arrêta pour lui faire improviser sur l'heure quelques traits, en exigeant, l'une après l'autre, plusieurs combinaisons nouvelles. Nourrit, à force de varier ses gammes, ses trilles, rencontra des difficultés que sa voix ne put vaincre, et s'embarrassa lui-même dans ses propres inventions. Alors Garcia, souriant, lui dit : « Vous voyez bien qu'il faut en revenir aux exercices. » Et Nourrit n'acheva jamais chez Garcia l'andante de l'air de Cimarosa.

Du reste, on chantait toute la journée dans cette maison. Garcia composait pour l'Opéra, pour ses élèves, pour sa fille, pour toute sa famille. Il exécutait souvent avec sa femme, avec sa fille Marie et son fils Manuel, des canons ingénieusement inventés par lui; il avait même fait un morceau pour le piano, dont il prétendait se servir comme d'un excellent soporifique, et sa fille, cette pauvre Malibran qui a précédé de deux années Adolphe Nourrit dans la tombe, pendant long-temps l'exécuta chaque soir.

Garcia et Nourrit père destinaient Adolphe à l'Italie. Quant à lui, il craignait sans doute le public habitué à applaudir son père; ses études étaient tout italiennes. Mais M. de Lauriston, ayant appris les progrès du jeune homme, voulut l'entendre avec des juges choisis, et après cette épreuve, lui fit contracter

c'est-à-dire à se soumettre à l'arrêt de la conférence de Londres qui a décrété le morcellement de la Belgique. Ce serait pour M. Thiers un embarras de moins, un fait dont il pourrait rejeter toute la responsabilité sur le 15 avril, car il aurait la ressource de dire : « Mais nous ne pouvions pas faire pour la Belgique ce dont elle ne voulait pas elle-même; quand ses représentants disaient au roi : Signez les 24 articles, nous ne pouvions aller lui dire : Ne signez pas. » M. Thiers s'estime, dit-on, très-heureux de pouvoir dire qu'il se soumet à un fait accompli.

— Il y a trois journaux qui aspirent à devenir journal semi-officiel. Ce sont, en première ligne, le *Constitutionnel* qui obtiendra sans doute la préférence, en raison des cinq ou six mille abonnés qui lui restent; puis le *Messenger* et le *Nouvelliste*, dont le cabinet acceptera sans doute le concours, parce qu'un cabinet, quelque fort, quelque parlementaire qu'il soit, ne saurait avoir, dans la presse, ni trop d'amis, ni trop de défenseurs.

— Le *Journal des Débats* et la *Presse* ont reçu, dit-on, l'assurance que leurs subventions leur seraient conservées et payées sur la cassette de la liste civile; à l'avenir, quand on parlera de ces journaux, on pourra donc les appeler en toute justice les feuilles de la cour.

— On rencontre dans les rues de Paris, depuis deux jours, plusieurs rédacteurs de journaux de département, il y a trois semaines ultra-ministériels et dévoués par-dessus tout au cabinet du 15 avril. Il est très-probable que ces fiers indépendants viennent faire leur soumission et leurs offres de service au nouveau cabinet. Nous espérons qu'il aura le bon esprit d'accueillir ces hommes de progrès (c'est ainsi qu'ils s'appellent) comme ils le méritent.

— M. Humann est attendu aujourd'hui à Paris. Son arrivée mettra un terme à l'inter règne ministériel qui dure depuis neuf jours, inter règne qui sert aujourd'hui de texte aux plaisanteries de la *Presse* et du *Journal des Débats*, comme si ces deux feuilles de cour ne se souvenaient déjà plus que toutes les dernières crises du même genre, dont nous avons été témoins, ont duré une vingtaine de jours, bien qu'elles eussent lieu pendant la réunion des chambres, c'est-à-dire dans un moment où, tous les hommes politiques se trouvant à Paris, il est beaucoup plus facile de reconstituer un cabinet. Si la crise actuelle se fût déclarée pendant la session, la situation était assez nette et assez tranchée pour que le ministère fût recomposé en vingt-quatre heures; la chose eût pu être faite, il y a deux jours déjà, si l'on n'avait craint de blesser M. Humann, qu'on sait très-susceptible, en annonçant un dénouement auquel il n'aurait pas participé. Espérons que la chaise de poste du futur ministre des finances n'aura pas cassé en route.

— La feuille ministérielle de Tours, sommée par le *Courrier d'Indre-et-Loire* de répondre à quelques questions relatives à un marché qu'elle aurait passé avec le pouvoir à propos des dernières élections, se tire d'embarras par la déclaration suivante que nous recommandons à tous les députés qui voudront sincèrement que la vérité se fasse jour dans la vérification des pouvoirs :

« Notre numéro du 5 février a été tiré à 2,500 exemplaires en sus du tirage ordinaire; le prix de ces journaux à 25 centimes la feuille, y compris le timbre, les adresses et l'affranchissement, forme la somme de 625 fr. qui doit, en effet, nous être remboursée. Nos adversaires savent aussi bien que nous qu'une vente de journaux n'est point une subvention. »

Les lignes qu'on vient de lire n'ont pas besoin de commentaires; elles sont de nature à prouver aux plus incrédules que le *Journal d'Indre-et-Loire* n'est pas et n'a pas été subventionné.

STATISTIQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La chambre des députés est composée de 459 membres, réduits à 457 par deux doubles élections. On y compte 6 conseillers à la cour de cassation : MM. Isambert, opposition; Bernard de Rennes, ministériel; Béranger, M. ; Thil, M. ; Renouard, O. doctrinaire; Hervé, M. ; le procureur-général près la même cour, M. Dupin; 3 avocats-généraux de cette cour : MM. Hébert, O. doct.; Pascalis, M. ; Gillon, M.

dans la salle même du Théâtre-Italien un engagement pour le Grand-Opéra. Baptiste aîné donna au jeune artiste des leçons de déclamation, et M. Gasse, un des premiers violons de l'Opéra, fut son maître de composition.

Enfin le 10 septembre 1821, à l'âge de 19 ans, Adolphe Nourrit débuta dans *Iphigénie en Tauride*, par le rôle de Pylade. Son père prit l'emploi d'un coryphée qui annonçait l'entrée de l'ami d'Orreste, et tous deux furent applaudis avec transport.

Les critiques louèrent la voix du débutant, trouvèrent quelque froideur dans son jeu, et racontèrent comme anecdote plaisante que la perruque dont le jeune acteur avait couvert ses épais cheveux noirs ayant menacé pendant tout un acte de livrer passage à sa véritable chevelure, Nourrit, rentrant à peine dans la coulisse, et encore en vue du public sans qu'il s'en aperçût lui-même, avait arraché avec colère la malencontreuse perruque pour la jeter à la tête des prêtres de Thoas, et avait provoqué ainsi dans le parterre une immense hilarité.

Nourrit joua successivement dans les *Bayadères* de Catel, dans les *Danaïdes*, dans *Tarare*. Le rôle de Polynice dans *Oedipe* commença sa réputation d'acteur plein de verve et de chaleur. *Orphée* fut ensuite repris en 1824, et attira une foule immense à l'Opéra.

Le jeune chanteur avait exercé sa voix et acquis une excellente méthode à l'école de Garcia; quant aux traditions de Gluck, il les tenait de son père, à qui Garat les avait transmises. Aussi, lorsque Garat l'entendit pour la première fois, il dit : « Ce jeune homme recommence son père. Je ne sais qui lui a donné des leçons, mais il ne fait rien que je n'aie moi-même enseigné le premier. » En effet, Garat avait fait un heureux compromis entre les exigences des vieux gluckistes et les partisans de la musique italienne. Il avait ajouté quelques ornements aux sévères compositions de l'auteur d'*Orphée*, tout en conservant l'expression puissante et la déclamation rigoureuse. Nourrit, se tenant à peu près dans ce juste tempérament, fut tout d'abord l'objet d'une double critique; il broyait trop, il ne broyait pas assez. Ces deux reproches le consolèrent l'un de l'autre.

Toute fois, lorsque l'école de Rossini fit des progrès en France,

Premiers présidents de cour, 4 : MM. Amilhan, M. ; Mater, O. doct.; Gaillard-Kerbertin, O. doct.; Charpentier, O. Présidents de chambre, 3 : MM. Caumartin, O.; Poulle, M.; Abbatucci, O.

Conseillers de cour, 15 : MM. Taillandier, O., cour de Paris; Dizon, M. ; id. ; Portalis, O. ; id. ; Joseran, M. ; Meilhéral, M. ; Limperani, M. ; de Maleville, M. ; Vejeux, O. ; Toulon, O. ; Marion, M. ; Alcock, O. ; Piron, O. ; Faure-d'Ere, O. ; de Golbéry, O. ; Verne de Bachelard, M.

Procureurs-généraux de cours royales, 4 : MM. Chegaray, M.; Dagnenet, M. ; Moreau (de la Meurthe), M. ; Parès, M. Avocats-généraux, 3 : MM. Berville, O., de Paris; Bouet, O. doct.; Ressigeac, M.

Présidents de tribunaux, 13 : MM. Debellevme, M., président à Paris; Perrier, M. ; Monlin de Bord, O. ; Mathien, O. ; Salvage, M. ; Teillard-Noserolles, M. ; Albert, O. ; Othé, M. ; Mimand, M. ; Corne, O. ; Arnaudet, M. ; Azais, M. ; Lachèse, M. ; Danse, M.

Juges, 4 : MM. Pérignon, O., à Paris; St-Albin, O. ; id. ; Merlin, M. ; Espigat, O.

Procureurs du roi, 3 : MM. Desmortiers, M., à Paris; Tesnières, O. ; Chazot, M.

Substituts, 3 : MM. Bonnefonds, M. ; Carl, M. ; Delespaul, O.

Juges de paix, 1 : M. Lescot-Lamlandrie, O.

Cour des comptes, — 1 conseiller-maire : M. Sapey, O. ; 2 conseillers référendaires : MM. Ribouët, M. ; Abraham Dubois, O.

Conseil-d'état. — Conseillers en service ordinaire, 6 : MM. Viven, O. ; Dumon, O. doct.; Vitet, O. doct.; Réal, M. ; Quénauld, M. ; Prosper Chasseloup-Laubat, M.

Maîtres des requêtes en service ordinaire, 4 : MM. Tournouer, M. ; Paganel, M. ; Lasnyer, M. ; Guilhem, M.

Auditeur, 1 : M. Sahune, O. doct.

Ambassadeur, 1 : M. Horace Sébastiani, M.

Secrétaires d'ambassade : MM. de Grammont, O. ; de Lagrange, M., en disponibilité; Desmousseaux de Givré, M., id.

Directeurs-généraux, 4 : MM. Calmon, dominois, O. ; Breton, forêts, M. ; Legrand (de la Manche), ponts-et-chaussées, M. ; Laurence, affaires d'Alger, M.

Employés supérieurs dans les ministères, 6 : MM. Parant, M., sous-secrétaire-d'état de la justice; Vatout, M., président du conseil des bâtiments civils; Tupinier, M., directeur de la marine; Lavielle, M., directeur à la justice; Delbecq, M., directeur à l'instruction publique; d'Hauterive, M., id. aux affaires étrangères.

Fonctionnaires divers, 9 : MM. Gravier, M., caissier-général de la caisse d'amortissement; Rynard, M., membre du conseil de santé; Lavocat, M., directeur des Gobelins; Labaye-Jousselin, M., administrateur des propriétés du duc d'Angoulême; de Gerente, M., administrateur des forêts de Louis-Philippe; Gaudier d'Hauteserve, M., régisseur de l'octroi de Paris; Dubois, O., inspecteur-général de l'Université; de Jussieu, M., secrétaire-général de la préfecture de la Seine; Lemaire, M., maître de poste.

Ingénieurs, 7 : Billaudel, O., en disponibilité; Goury, M.; Colomès, O.; Lacordaire, O.; de Bérigny, M.; Mallet, M.; Nozereau, O.

Conseillers de préfecture, 3 : MM. Genoux, O.; Chaigneau, O.; Manuel, O.

ARMÉE. — Maréchaux, 1 : M. le maréchal Clauzel, O.

Lieutenants-généraux en activité, 8 : MM. Bugeaud, M.; Durrieu, M.; Meynadier, M.; Dognerau, M.; Jacqueminot, M.; Bonnemains, M.; Schneider, O.; Rosamel, M., vice-amiral.

Maréchal-de-camp : M. Leydel, O.

Colonels, 5 : MM. Girard, M. ; Esperonnier, M. ; de Garraube, O. d.; Lacoste, M. ; Paixhans, M.

Chefs de bataillon, 2 : MM. Bessières, M. ; J. Chasseloup-Laubat, M.

Capitaines, 4 : MM. Allard, O.; Schauenburg, M.; Larabit, O.; Mathieu de la Redorte, O.

Intendants militaires, 3 : MM. Boissy d'Anglas, M.; Vergès, M.; Dintans, M.

Maison de Louis-Philippe. — Aides-de-camp, 2 : MM. de Brethois, M., maréchal-de-camp; Delaborde, M., général de brigade de la garde nationale.

Officier d'ordonnance, 1 : M. Liadières, M., chef de bataillon.

Chevalier d'honneur de Marie-Amélie, : M. de Montesquiou, M., maréchal-de-camp.

Officiers d'ordonnance du duc d'Orléans, 3 : MM. Chaband-Latour, M., chef de bataillon; Bertin de Vaux, M., capitaine; de Praslin, M., chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, capitaine.

Aide-de-camp du duc de Nemours, 1 : M. Hernoux, M., capitaine de corvette.

Chevalier d'honneur de Mme Adélaïde, 1 : M. de Chastellux, M., chef d'escadron.

Dans la dernière chambre, on comptait 165 fonctionnaires, et de moins que dans celle de 1834 à 1837. Aux dernières élections

c'est surtout vers Adolphe Nourrit que se tournèrent les espérances de ceux qui hâtaient une heureuse révolution dans la musique du grand opéra. Avant que cette révolution ne se fût accomplie, il s'écoula toutefois un assez long temps encore. Dans cet intervalle, Nourrit prit avec un grand succès le rôle de Renaud dans *Armide*. Il s'essaya dans ceux de Fernand Cortez et de Licinius de la *Vestale*, mais ces deux derniers étaient écrits un peu trop bas pour lui.

Le premier rôle qu'il créa fut celui d'un esclave maure, dans l'opéra de *Florestan*, de Garcia. On applaudit son jeu et on chanta beaucoup plus que l'opéra même, qui ne valait pas la *Mort du Tasse*, du même auteur. *Sapho*, de Reicha, *Iphté*, de Kreutzer, *Virginie*, de Berton, furent les principales compositions qui grandirent le talent de Nourrit. Depuis, nous l'avons vu à son apogée dans le *Siège de Corinthe*, *Moïse*, le *Comte Ory*, la *Muette*, le *Philtre*, le *Serment*, le *Dieu et la Bayadère*, *Gustave*, *Guillaume Tell*, *Robert-le-Diable*, la *Juive*, les *Huguenots*, et enfin *Stradella*. Outre ses travaux, Nourrit, depuis 1827 jusqu'à la fin de 1836, avait été professeur de déclamation lyrique au Conservatoire; ses principaux élèves sont Mlle Falcou qui ne peut plus chanter, et Dérivis.

Nourrit était un grand artiste, parce qu'il cherchait un peu moral à son art; il s'efforçait de passionner la masse du public pour quelque idée grande, religieuse, héroïque, et c'est en exécutant dans la foule de telles sympathies, qu'il a produit ses plus grands effets. Inspiré par la scène, penseur hors du théâtre, s'était donné une belle mission : celle d'élever l'art de l'acteur et du chanteur jusqu'à en faire une prédication constante de sentiment religieux, de patriotisme et de vertu. Et qui mieux que lui aurait pu le faire? Il croyait à Dieu, il était vertueux, bon, et en 1830 il s'était noblement battu pour la cause du peuple! Nourrit avait de grands projets au moment de partir pour l'Italie; il voulait mettre l'art de la musique et du chant, toute la pompe théâtrale, à la disposition du peuple, il voulait le grandir et l'exalter par l'art. Il n'a dit ses projets à personne; il est parti, et ne reviendra plus!

45 fonctionnaires n'ont pas été réélus ; il en est arrivé 20 nouveaux, ce qui établit un ensemble de 140 fonctionnaires dans la chambre, non compris 6 professeurs.

Parmi ces fonctionnaires, 41 appartiennent à l'opposition, 7 sont doctrinaires. Il est à remarquer que les opposants fonctionnaires sont presque tous magistrats.

La chambre compte dans son sein 14 ex-ministres, 1 ex-ambassadeur, 1 ex-gouverneur de colonie, 12 ex-préfets, 1 ex-directeur-général, 4 ex-conseillers-d'état, 75 ex-sous-préfets, 3 ex-maitres-des-requêtes, 3 ex-procureurs-généraux, 10 anciens ingénieurs, secrétaires d'ambassade, receveurs des finances et conseillers de préfecture.

63 négociants, banquiers, manufacturiers, armateurs, etc., 15 maîtres de forges, 3 notaires, 12 anciens notaires, 14 hommes de lettres et publicistes, 1 sculpteur, 2 directeurs de journaux, 33 officiers supérieurs en retraite, 6 médecins, 68 avocats et 38 professeurs.

Somme égale : 447 députés.

Plusieurs députés sont en outre membres de l'Institut : ce sont MM. Royer-Collard, Etienne, Lamartine, Dupin, Thiers, Salvandy, Guizot, Laborde, Salverte, Mathieu (de Saône-et-Loire), Pouillet, Arago, Benjamin Delessert, Chabrol de Volvic, Joffroy, de Tocqueville, Béranger, Hipp. Passy et de Golbéry, qui est correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE SOUS LE GÉNÉRAL BERNARD.

La Sentinelle de l'armée, regardant maintenant comme bien arrêté que nos soldats n'auront aucun rôle à jouer par suite de la question belge, examine les fautes qui ont été commises dans l'organisation de ce qu'on a appelé notre armée du Nord :

« Rien, dit-il, n'a été comparable au désordre qui a régné dans l'organisation de notre armée... »

« A Lille, par exemple, chef-lieu de la 16^e division militaire, dans laquelle se réunissaient les 40,000 hommes destinés à observer les événements hollando-belges, on s'est trouvé sans officier-général pendant quelque temps. Plus tard, on en a compté jusqu'à sept, et deux de plus étaient annoncés ; et, pour tant de généraux, Lille n'avait que six bataillons mobiles des 11^e léger, 3^e et 60^e de ligne, et un régiment de cuirassiers. Ces officiers-généraux ne se trouvaient donc pas au milieu de leurs corps respectifs, que l'on avait encore entremêlés et détachés de la manière la plus étrange, ce qui eût rendu leur concentration, sinon impossible, au moins bien difficile. Les trois régiments d'infanterie de la garnison de Lille appartenaient, comme nous l'avons dit, à deux divisions différentes, et deux de ces trois régiments étaient, par cette ingénieuse combinaison, à 28 ou 30 lieues de leur général de division. »

« A un général, on désigne pour quartier-général une ville où il n'a même pas eu un cavalier d'ordonnance de sa brigade ; à un autre, on donne l'ordre de quitter son commandement territorial et de se rendre en poste à Paris ; à peine arrivé, ordre d'aller prendre le commandement d'une brigade mobile à ; il s'y rend en toute hâte, mais déjà son commandement était pris par un autre. Ce général revient en poste à Paris ; ordre de repartir pour ; mais là encore il a été devancé par un de ses confrères ; retour à Paris, encore en poste : ordre d'aller à ; mais dans cette autre ville la place est encore prise. Enfin, las de courir sur les grands chemins, cet officier-général prend le parti d'écrire directement au général commandant la division territoriale, pour savoir ce que l'on compte faire de sa personne ; on lui répond qu'on l'ignore, n'ayant reçu aucun ordre à son sujet. Toutefois, on brocante un changement, et le général est casé à Pauvre budget, comme on l'administre !... »

« L'ordre est donné d'accorder le supplément de rassemblement aux troupes et employés militaires qui seraient un mouvement ; or, comme les troupes sont là depuis plusieurs mois, les employés militaires, le campement, les hôpitaux, les convois, sont presque seuls à jouir de ce supplément, et cependant ils vivent dans les mêmes villes où les officiers des corps de troupes n'ont aucun supplément. Est-ce juste ? est-ce même d'une bonne politique ? »

« Le fils de notre premier chirurgien militaire reçoit l'ordre de quitter ses utiles fonctions à l'hôpital du Val-de-Grâce et de partir immédiatement en poste pour Lille, comme chirurgien-major d'une division de grosse cavalerie ; mais de toute cette division, il n'y a à Lille que deux généraux et un régiment de cuirassiers dont les trois escadrons de guerre sont à peine de 300 hommes. »

« Les officiers de santé de l'hôpital d'instruction de cette ville, y suivaient paisiblement leurs cours ; vite, ordre de les diriger sur Maubeuge, où ils n'auront rien à faire, mais où ils toucheront néanmoins le supplément de rassemblement. »

« On donne l'ordre aux régiments d'acheter des chevaux de bât, de monter leurs équipages de campagne dans les quarante-huit heures ; ces ordres sont expédiés directement aux corps, mais l'intendance n'en ayant pas reçu, hésite à se prêter à leur exécution ; elle cède cependant devant des ordres aussi formels. »

« Le ministre écrit de prendre des chevaux dans les régiments de cavalerie parmi ceux hors de service ; mais il n'y en a pas. Il prescrit de prendre quatre cantines dans les magasins de Lille et d'acheter les autres, et dans ses bureaux on ne se rappelle pas qu'il se trouve dans les magasins de cette place de quoi pourvoir une armée de 60,000 hommes, de cantines, etc. »

« On ordonne de faire les chargements des cantines d'ambulance, et l'on ne sait pas encore que les cantines toutes chargées sont déposées dans les magasins des hôpitaux depuis 1833. »

« Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les chefs-d'œuvre des bureaux de la guerre ; nous dirons seulement qu'il est plus que temps qu'un homme de haute capacité s'empare des rênes de cette administration, et débarrasse enfin l'armée de cette plaie qui la ronge et la paralyse. »

NOUVELLES DE BELGIQUE.

L'administration de la banque, d'accord avec MM. les commissaires du gouvernement et des créanciers, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 18 de ce mois, tous les billets de banque indistinctement seront payés à bureau ouvert.

Bruxelles, le 16 mars 1839.

Signé LE DIRECTEUR DE LA BANQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — Séance du 16 mars.

On constate la présence de 65 membres seulement. Aucun de MM. les ministres n'est présent. M. de Theux arrive pendant l'appel.

A peine M. Dubus avait-il commencé à reprendre la continuation de son discours de la veille, qu'on entend battre une marche militaire. Le bruit se répand dans la salle que le ministre a fait réunir des troupes autour du palais pour faire un nouveau 18 brumaire, dans le cas où la clôture qu'il se propose de faire demander aujourd'hui ou demain, par ses adhérents, ne serait pas adoptée par la chambre.

La parole est à M. Gendebien, contre le projet.

Je ne croyais pas, dit-il, qu'à toutes les douleurs qui s'attachent à la séparation du Limbourg et du Luxembourg on ajoutât la plus cruelle des mystifications. Il y a quatre mois que

je vous avertissais du rôle qu'on vous faisait jouer ; ma voix fut impuissante, mes paroles ne furent pas appréciées. Je me dis alors : Mon rôle est tracé, et moi, moi seul, je protesterai s'il le faut. Quand je vous avertissais, il y a quatre mois, qu'on ne jouait qu'une mauvaise comédie, j'avais raison, et les événements sont venus le prouver. Cette mystification ne sera pas la dernière pour vous.

L'orateur ne croit pas que les puissances consentent à se déshonorer en prenant pour prétexte la conquête de 350,000 Belges. Non, messieurs, dit-il, elles vous feront la guerre, parce qu'elles voudront détruire votre constitution. C'est, je vois, un intérêt pour elles à déchirer votre pacte fondamental ; là, je vois un intérêt ; et si l'on vous disait : L'Europe ne vous a admis dans la grande famille qu'à la charge de partager ses principes d'ordre et de stabilité, alors j'y verrais une menace sérieuse ; mais lorsqu'elle vous dit : Je vous admet, à la charge d'abandonner 350,000 de vos frères, alors j'ai le droit de n'y pas croire et de sourire de pitié.

D'un côté, nos adversaires nous disent : C'est la guerre générale, et d'un autre côté, ils prétendent qu'un blocus hermétique fera justice de toutes vos criaileries. C'est vraiment une plaisanterie que de menacer la Belgique d'un blocus hermétique. Si l'on voulait vous faire une guerre, n'importe laquelle, je vous dirais : Fermez vos ports à l'Angleterre ; quelques comptoirs pourraient en souffrir à Anvers et à Ostende ; mais les véritables industriels, les négociants qui entendent leurs intérêts seraient les premiers à y applaudir.

Il me reste à examiner une objection qui me paraît avoir fait quelque impression sur l'assemblée : je veux parler de l'urgence qu'il y aurait de constituer la nationalité belge. Quoi ! un remaniement européen nous menace, et parce qu'un remaniement territorial doit surgir prochainement, vous voulez consentir au déshonneur de la Belgique et vous voulez vous prévaloir de votre nationalité ? On vous répondra que vous vous êtes morcelés vous-mêmes ; et vous voulez invoquer votre nationalité ? Vous voulez vous rendre plus respectables en repoussant vos frères de votre sein : vous n'avez pas le courage d'attendre qu'on vous excuse et vous vous excusez vous-mêmes ? Non, non, Messieurs, ne vous prévaliez pas de votre nationalité, lorsque vous y aurez renoncé pour un dixième.

Ma voix est impuissante pour empêcher la séparation ; mais ma protestation restera, et si je n'ai pu empêcher un tel traité d'être voté par un parlement belge, je veux partager leur sort ; je me condamne à l'ostracisme, et lorsque un jour ils viendront me demander asile, l'on dira, si mes enfants sont un jour condamnés à l'ostracisme, on ajoutera : Ce sont les enfants de celui qui s'est sacrifié pour l'indépendance de son pays, qui s'est condamné lui-même à la mort politique plutôt que de consentir à une séparation odieuse.

L'orateur prononce ces derniers mots d'une voix très-émue. (Ces paroles sont accueillies par une triple salve d'applaudissements.)

La séance est levée et renvoyée à lundi.

Faits Divers.

Une anecdote assez piquante égaie les habitants d'Alby.

L'agent le plus actif de la réélection de M. le vicomte Decazes était un noble comte dont tous les électeurs ont reçu la visite. Un beau matin, il se présente chez le maire d'une commune, et lui annonce que M^{me} la vicomtesse Decazes va arriver pour déjeuner. Le maire n'a pas fait sa barbe depuis plusieurs jours ; il est inquiet de paraître dans cet état. « Qu'à cela ne tienne, dit le comte, je vais vous raser. » Et il le rase !

ART NAUTIQUE. — MONTRE A SILLAGE. — On s'occupe depuis quelque temps dans la marine d'une découverte qui promet à la navigation de grands avantages. On se sert pour mesurer le degré de vitesse de la marche d'un navire, en pleine mer, d'une corde à nœuds que l'on jette à l'eau et dont on calcule le déroulement au moyen d'un sablier. Ce procédé imparfait, dont les résultats sont défectueux, paraît enfin devoir céder la place à un instrument aussi simple qu'ingénieux et d'une exactitude mathématique.

L'appareil dont nous voulons parler est de l'invention de M. Clément à Rochefort ; il consiste sommairement en deux montres, dont l'une, construite d'après les règles ordinaires de l'horlogerie, est destinée à indiquer le temps. L'autre a pour moteur spécial l'effort que fait le bâtiment pour surmonter la résistance de l'eau ; de cette montre, appelée *montre à sillage*, part une chaînette qui va se fixer à l'extrémité d'un levier, et ce levier, à son tour, communique par un mécanisme très-simple avec une boule métallique qui plonge dans la mer au-dessous de la carène du navire. C'est là que se trouve la pensée mère de l'inventeur. En effet, on conçoit aisément que cette boule, dont l'effet est nul pendant le repos absolu, exerce, au contraire, une tension sur tout le système, lorsqu'elle est sollicitée par la résistance que l'eau oppose à la marche des bâtiments ; or, comme cette résistance est d'autant plus grande que la course est plus rapide, il s'ensuit nécessairement que les effets du moteur sur la montre devront toujours exprimer d'une manière parfaite les différents degrés de vitesse.

On saura donc, de cette manière, l'espace parcouru dans un temps donné. Mais M. Clément ne s'est pas contenté de ce résultat ; il a voulu qu'on pût connaître à chaque instant la vitesse de la marche. Pour cela il lui a suffi d'adapter à son appareil un indicateur spécial qui est d'ailleurs soumis à l'influence du même moteur, et qui donne instantanément, et d'une manière très-exacte, les effets que produisent sur la marche telle ou telle voile, telle ou telle disposition du lest ou du chargement.

On sait que lorsque le vent frappe le navire par le côté, une partie de sa puissance est employée à le pousser en avant, tandis que l'autre le fait, plus ou moins, dévier de sa route ; les moyens employés dans la marine pour estimer cette *dérive* sont encore plus défectueux que celui dont nous avons parlé à l'occasion de la vitesse. M. Clément les remplace par un mécanisme bien simple ; il dispose un tube qui traverse verticalement la carène du vaisseau et qui contient une tige métallique à mouvements libres ; celle-ci est terminée en bas par une sorte de girouette sous-marine, et en haut par une aiguille dont les indications, comparées à celles de la boussole, reproduisent la véritable direction du navire, sur un cadran particulier.

M. Clément a eu la pensée d'introduire un thermomètre à spirale métallique de *Brügel*, dans l'un des tubes de son appareil, en sorte que, comme il est en contact permanent avec l'eau de mer, il en donne, sur un cadran spécial, les variations de température les plus faibles ; on sait que cette connaissance est de la plus grande utilité à la navigation dans certains parages.

Nous avons décrit la simplicité des moyens que M. Clément a employés pour arriver à des résultats si importants, si exacts et si multipliés ; tout son appareil est renfermé dans une boîte qui n'occupe qu'un très-petit espace. Le ministre de la marine a nommé une commission pour faire un rapport sur cette ingénieuse invention, et sans doute son travail ne se fera pas attendre.

Extérieur.

On a fait beaucoup de conjectures sur ce qui vient de se passer dans les provinces basques. Le *Mémorial des Pyrénées* donne à son tour son explication. L'article est assez curieux pour être reproduit :

PROJET DE PACIFICATION ESPAGNOLE.

Nous nous hâtons de publier une nouvelle qui, par la nature des relations de la personne qui nous la transmet et par le calcul de probabilité des événements, nous paraît mériter d'appeler au plus haut point l'attention des personnes qui suivent le long méandre des affaires espagnoles.

Ce serait une explication de tout ce qui vient de se passer dans la Navarre et en même temps de l'inaction que l'on reproche à Espartero.

Voici ce qu'on nous fait connaître :

Depuis long-temps déjà le comte de Luchana et Maroto étaient entrés, dit-on, en pourparlers pour arriver, au moyen d'une transaction, à la solution de la guerre civile ; mais pour cela il existait deux obstacles insurmontables qu'il fallait abattre d'abord. L'un, dans le parti de la reine, était la présence des cortès, dans le sein desquelles une pareille proposition eût dû être débattue, tandis que le secret était la première condition de réussite ; puis une telle motion eût soulevé sans doute d'inextricables difficultés. L'autre, dans le camp de don Carlos, où le parti absolutiste avait juré de n'accepter aucune espèce d'accommodement avec le régime constitutionnel.

Les deux généraux convinrent donc d'observer à l'égard l'un de l'autre une manière d'armistice secret et de n'en pas venir aux mains. Espartero promit d'écarter les cortès et Maroto d'écraser le parti ultramontain.

Par suite des remontrances du comte de Luchana, les cortès furent ajournées indéfiniment. L'exécution de la seconde partie du traité était plus difficile ; il a fallu du sang pour arriver à ce résultat. Aujourd'hui le parti apostolique a été vaincu par Maroto.

Dans ces circonstances, les négociations viennent d'être reprises, et l'on assure que les généraux se flattent de les amener à bonne fin. Quelques concessions seraient faites de part et d'autre. Un mariage aurait lieu ; puis une amnistie et la conservation de tous les grades et honneurs aux personnages qui ont pris part à la lutte. On dit que la princesse de Beira conduit tous les fils de cette affaire qui aurait en même temps l'assentiment de toutes les cours du Nord et celui de la quadruple alliance.

On voit qu'il y a dans ce fait l'explication de bien des choses qui ont dû paraître étranges. Si tout ce que nous rapportons se confirme, ainsi que nous le croyons, la conduite et l'inaction d'Espartero se conçoivent, et le sombre drame d'Estella a un dénouement qui ne surprend plus.

(*Mémorial des Pyrénées*, du 12.)

ORIENT. — On écrit de Turquie :

Ici, tout est à la guerre. Le sultan la veut, et sa résolution est telle qu'il annonce l'intention de se mettre lui-même à la tête de ses troupes.

En attendant, Sa Hautesse fait les plus grands efforts pour renforcer son armée du Taurus. Elle y envoie de l'argent, des effets d'habillement, des armes, des munitions.

Des levées d'hommes se font sur tous les points de l'empire. Le 30 janvier, le sultan a envoyé au séraskier (généralissime) une note contenant l'ordre d'enrôler 10,000 Arméniens et 15,000 Grecs. Celui-ci a immédiatement demandé le concours des deux patriarches de ces nations. On ne connaît pas encore (15 février) leur réponse. Cette conscription de 25,000 chrétiens peut rencontrer une grande résistance.

Une autre levée dans la capitale, sans exemple jusqu'à ce jour, est celle qui taxe chaque établissement d'arts et métiers à un contingent de deux hommes, l'un pour le service de terre, l'autre pour celui de mer.

La flotte a eu ordre cette année d'être prête au 1^{er} mars. Outre les vaisseaux armés en guerre, on a disposé un certain nombre d'anciens bâtiments pour servir de transports.

Ces armements ont été facilités par l'arrivée d'une grande fourniture de poudre de guerre, faite par l'Angleterre. On vient de lui demander un second approvisionnement de mille quintaux.

On prétend que tous ces mouvements sont conseillés par les Anglais, qui paraissent intimement unis avec le sultan. Mais comment concilier cette opinion avec la mission que le capitain-pacha remplit en ce moment ?

Il est parti, dans les premiers jours de février, pour les Dardanelles. Il a emmené des ingénieurs chargés de fortifier ce passage, où il doit réunir un corps de 20,000 hommes. Le sultan, impatient de voir exécuter l'ordre de rendre ce point infranchissable, a envoyé son premier secrétaire surveiller les opérations de l'amiral.

De semblables dispositions ne pourraient avoir en vue que l'escadre britannique, dont on voudrait empêcher l'entrée dans le Bosphore, car ce ne serait pas de ce côté qu'il faudrait se prémunir contre une attaque des Russes.

L'influence de ceux-ci est loin de décroître. Ils ont à Sébastopol une armée et une flotte prêtes à agir. Ils ont arrêté l'effet du traité de commerce anglo-turc conclu il y a sept à huit mois, et dominé toutes les décisions prises par le divan relatives à la Servie.

Le promoteur de l'humeur guerrière que manifeste le sultan est un certain Nofez-Pacha, placé à la tête des finances de l'Empire. Il jouit au plus haut point de la faveur de son maître, parce qu'il sait lui faire trouver de l'argent.

Les Russes lui opposent avec succès Akif-Pacha, ancien ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, qu'ils surent s'attacher par des cadeaux et des marques d'intérêt, au moment où lord Ponsonby, en novembre 1836, obtint son renvoi à l'occasion de la bastonnade infligée à l'Anglais Churchill.

Cet Akif était rentré en faveur en 1837, par l'appui de M. de Boutenief. Une accusation grave le fit chasser de nouveau en 1828. On s'attend en ce moment à le voir reparaitre aux affaires ; ce serait le triomphe de l'influence russe sur l'influence anglaise.

Le sultan se trouve ballotté entre ces intérêts divergents. Tout ce qu'il fait dans de bonnes vues tourne à son désavantage. Ses plus chauds partisans commencent à perdre courage. La misère est à son comble dans toute l'étendue. Les affaires et les paiements sont en souffrance dans la capitale. Personne ne prévoit un issue à cet état de choses.

BOURSE DE PARIS DU 18 MARS.

La rente a ouvert aujourd'hui avec une assez forte tendance à la hausse.					
L'approche du dénouement de la crise ministérielle préoccupe beaucoup les esprits. On est généralement très-mécontent d'un retard si long-temps prolongé qu'on attribue uniquement à la mauvaise volonté de la cour.					
Cinq pour cent.	103 50	108 50	108 50	108 50	
Quatre pour cent.	100				
Trois pour cent.	79 75	79 75	79 75	79 75	
Rentes de Naples.	100	100	100	100	

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1298) Samedi vingt-trois du courant, à neuf heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en deux beaux billards modernes, sept glaces, comptoir et plusieurs tables à dessus de marbre de diverses couleurs, pendule, baromètre, tabourets, chaises, poêle calorifère, chaudron, cafetières et casseroles en cuivre, cafetières en ferblanc, verres à bière, vin et liqueurs, vaisselle, buffet, placard, tables, lits, matelas et garde-paille, cruches à bière, bouteilles, etc. etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1770) A VENDRE pour cause de dissolution de société. — Un fonds de commerce de mercerie et bonneterie, très-achalandé, situé à Lyon, place Bellecour, n° 17.
S'adresser, dans le magasin, à M^{lles} Giroud sœurs, ou à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n° 4, chargé de traiter.

(1773) A VENDRE. — Un fonds d'hôtel garni et de restaurant, bien achalandé, situé à Lyon, dans un des bons quartiers de la ville. On donnera des facilités pour le paiement.
S'adresser à M^e Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7.

(1776) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds de café, avec bonne clientèle, situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon.
S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Jougand, notaire à Lyon, place des Carmes, 5.

(1772) A VENDRE. — Un fonds de mercerie bien achalandé et très-avantageusement situé, dans un bon quartier et sur l'une des principales places de cette ville.

S'adresser, pour connaître le prix et les conditions de la vente, à M^e Bertin, notaire, place de la Préfecture, n° 7, chargé du placement de nombreux capitaux et de la vente de terrains propres à construire, situés à la Guillotière et dans le quartier Perrache.

(1768) A LOUER de suite. — Une belle maison bourgeoise, meublée ou non, avec de vastes jardins et dépendances, située à la Guillotière, à dix minutes de l'église.
S'adresser à M^e Victor Coste, notaire, à Lyon, rue Neuve, n° 7.

(1779) A VENDRE, PAR LOTS DE 2,000 A 50,000 FR., OU EN TOTALITÉ, Les prés situés aux Brotteaux, au nord et au midi de l'entrée du cours des Charpenettes, faisant suite au cours Morand ou grande allée des Brotteaux, et joignant en dehors la ligne des octrois.

Ces terrains, très-avantageusement situés près du centre de Lyon, desservis par des rues larges et bien percées, à moins de dix minutes de la place des Terreaux, sont propres à recevoir toute espèce de constructions, telles que maisons d'habitation, fabriques, entrepôts, et enfin tous établissements industriels. Des maisons d'agrément avec jardin y seraient également bien placées, en raison de la belle exposition et de la vue. On peut s'y procurer, presque sans frais, des eaux abondantes et d'une excellente qualité.

S'adresser, pour traiter des ventes et voir les plans, à Lyon, à M^e Quantin, notaire, quai St-Antoine, n° 11; à M. Cabias, propriétaire, quai Humbert, n° 12;

Et sur les lieux, au pavillon placé à l'angle du cours des Charpenettes et de la nouvelle rue de la Tête-d'Or.

ANNONCES DIVERSES.

(6391) A VENDRE. — Maison et terre, à Tassin, au prix de dix mille francs.
S'adresser à M. Muzard, marchand de vin, place Grenouille, n° 1.

(1775) A LOUER DE SUITE, rue Tramassac, n° 22. — Appartement au 2^e étage, composé de 8 pièces fraîchement décorées et agencées, parquetées et plafonnées. A cet appartement est attenant un jardin où est un jet d'eau alimenté par des eaux de sources.

S'adresser, pour le voir, chez M. Ladreyt, la porte à gauche de l'escalier, ou chez M^{me} veuve Perrier, rue St-Jean, n° 52.

(6397) On demande des voyageurs pour la ville et les départements.
S'adresser rue Saint-Dominique, n° 4, de huit à dix heures le matin, et de trois à quatre heures le soir.

(6392) AVIS. — On trouvera toujours des billards à la jeune France, parfaitement confectionnés, soit neufs, soit de hasard, chez le sieur Grimaud, rue Tronchet, n° 7, au 2^e, aux Brotteaux.

(6396) AVIS A MM. LES CAPITALISTES.
Une opération qui, sans s'absenter de Lyon, et avec un capital de 2,794 f., donnerait un bénéfice de 80 0/0, soit en Italie, en Piémont ou en Savoie, doit engager les capitalistes à s'adresser à M. K., poste restante, qui en démontrera avant tout le succès.

(6390) A LOUER A OULLINS.
Plusieurs appartements indépendants et meublés, avec la jouissance de la promenade dans un grand clos, maison n° 2, chemin de l'Archevêché, après le pont d'Oullins.
S'adresser à M. Deschamps, pharmacien, rue St-Dominique, à Lyon.

AVIS IMPORTANT.

(5403) MM. Dupré et Co, commissionnaires de roulage, quai de Retz, nos 47 et 48, ont l'honneur de prévenir le commerce de Lyon que le sieur Claude Boyer, leur garçon de recette, n'est plus dans leur maison, et, s'il se présentait en leur nom, de lui refuser tout paiement, ledit étant sorti de leur maison pour des faits soumis aujourd'hui à l'appréciation des tribunaux.

AVIS.

(6402) Le sieur François-Xavier Girard, limonadier et restaurateur à Lyon, place Bellecour, café du Pavillon, a l'honneur d'informer le public que le sieur Matrey, qui était employé dans son établissement en qualité de teneur de livres ambulant, a cessé ses fonctions, et se trouve aujourd'hui complètement étranger à l'établissement et aux affaires dudit sieur Girard.

AVIS AUX FAMILLES.

Assurances et Remplacements

militaires,

Dirigés par MM. NATHAN MAYER, propriétaires et agents d'affaires, patentés à la mairie de Lyon, et demeurant en ladite ville, rue des Célestins, n° 8.

Cette Compagnie, qui s'est acquis dans plusieurs départements la confiance publique par l'exactitude avec laquelle elle a rempli ses engagements pendant nombre d'années consécutives, et qui se recommande encore par les nouvelles garanties qu'elle offre aux familles, a pour but d'assurer contre les chances du tirage les jeunes gens faisant partie de la classe de 1838.

Les fonds ou valeurs provenant des assurés resteront en dépôt chez MM. les notaires délégués jusqu'à parfaite libération de tous les assurés tombés au sort, et ne seront retirés par la Comp^e que sur la production des pièces justificatives.

S'adresser, pour souscrire, au bureau de la Compagnie, rue des Célestins, n° 8, ou chez MM. les notaires délégués: Charvériat, rue Clermont; Laforest, rue des Maronniers; Tavernier et Rostaing, rue Bât-d'Argent; Darmès, place du Petit-Change; Chevrier, rue Neuve, et Berrod, rue de la Cage, à Lyon.

S'adresser pour les cantons ruraux à MM. Vincent, notaire à Villefranche, pour le canton de Villefranche.

Dulac, notaire à Belleville, pour le canton de Belleville.

Dulac, notaire à Beaujeu, pour le canton de Beaujeu.

Lacroix, notaire à Monsols, pour le canton de Monsols.

Vernay, notaire à Lamure, et Supin, notaire à Poule, pour le canton de Lamure.

Gonnet, notaire au Bois-d'Oingt, pour le canton du Bois-d'Oingt.

Peillon, notaire à l'Arbresle, pour le canton de l'Arbresle.

Perrin, notaire à St-Symphorien, pour le canton de St-Symphorien.

Parceint, greffier de la justice de paix à St-Cyr au Mont-d'Or, pour le canton de Limonest.

Perroud, notaire à Neuville, Vignet, notaire à Fontaines, et Raymond, notaire à Caluire, pour le canton de Neuville.

Lions, notaire à Condrieu, pour le canton de Condrieu.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT, DU DOCTEUR CHAUMONNOT, pour la guérison des rhumes, catarrhes, et des maladies de poitrine. — UNE MÉDAILLE D'OR a été accordée à l'auteur.

Dépôtaires pharmaciens: Victorin Biétrix-Sionest et Co, à Lyon; Michel, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche; Couturier, à St-Etienne; Servet, à Feurs; Mercier, à Roanne; Lacroix, à Mâcon; Suchet, à Chalon-sur-Saône. (3651—820)

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

AVIS MEDICAL IMPORTANT.

(2070) De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

ENCRE MERVEILLEUSE DE GOUYNEAU.

Dépôt central, pour la France et l'étranger, au cabinet littéraire de la rue St-Marcel, n° 9, à Lyon.

Prix: 2 fr. le litre. (10031)

(8083) A VENDRE pour cause de mauvaise santé. — Un ancien fonds de liquoriste bien situé. On offre de mettre au fait de la partie la personne qui y serait étrangère.
S'adresser à M. Pascal, bottier, rue St-Dominique.

CONDITIONS NOUVELLES.

DEUX COURS

DE MUSIQUE VOCALE,

PAR M. AIMÉ PARIS.

1^o COURS SPÉCIAL POUR MM. LES EMPLOYÉS DU COMMERCE A 10 FR. PAR MOIS.

TROIS LEÇONS PAR SEMAINE, A HUIT HEURES ET DEMIE DU SOIR.

Un certain nombre de personnes employées dans les comptoirs ont demandé à M. Aimé Paris un cours qui mit la méthode à la portée d'une classe d'auditeurs que la modicité de leur revenu forcerait à s'interdire l'acquisition de connaissances dont le tarif serait trop élevé. On a désiré en même temps que les leçons pussent laisser aux souscripteurs la disposition de quelques soirées par semaine.

En outre, l'obligation imposée jusqu'à présent de ne souscrire que pour la totalité du cours, a retenu plusieurs personnes disposées à faire l'essai de leur aptitude pour la musique et de la puissance des procédés employés ou créés par M. Aimé Paris. Le professeur, certain de conserver ses disciples lors même qu'ils auront la faculté de se retirer à la fin de chaque mois, permet de ne souscrire que pour un mois.

Sans promettre en aucune manière de continuer à faire cette distinction des souscripteurs du commerce et des autres élèves, M. Aimé Paris essaie de se convaincre par cette tentative toute spéciale de l'opportunité d'une modification de ce genre.

2^o AUTRE COURS A 25 FR. PAR MOIS.

CINQ LEÇONS PAR SEMAINE, A MIDI.

Dans ce cours, à l'égard duquel on ne sera pas obligé pour plus d'un mois, des places distinctes et séparées seront réservées aux dames. Une demoiselle pourra être accompagnée de son père, de sa mère ou de la personne qui lui en tient lieu.

OUVERTURE ET RÉSULTATS DES DEUX COURS.

Ils seront ouverts l'un et l'autre samedi 30 mars, aux heures indiquées ci-dessus.

M. Aimé Paris promet de la manière la plus positive à quiconque aura suivi quatre-vingts leçons, qu'il pourra mieux déchiffrer la musique avec ses signes ordinaires, et mieux se rendre compte des morceaux les plus difficiles qu'il n'est possible de le faire après trois ans d'étude par toutes les méthodes autres que celle de Galin. Les progrès dans l'exécution instrumentale deviendront deux fois plus rapides. La preuve des succès obtenus est offerte à toute personne qui voudra les vérifier.

On souscrit chez M. Aimé Paris, rue Lafont, place de la Comédie, n° 12.

On a perdu, lundi soir, UN BOA, depuis la place Lévis jusqu'à la Mulatière. Il a été oublié dans une voiture publique de Perrache. Bonne récompense à celui qui le rapportera au bureau du Censeur.

(6401) A VENDRE. — Deux jolies voitures: une lilloise à huit places, très-légère; un briseau à la française, à cinq places fermées et un siège.
S'adresser rue St-Joseph, n° 5, à Lyon.

(6400) A VENDRE. — Caisses carrées de diverses grandeurs, bien confectionnées pour orangers; également, parquets à fougère.

Chez M. Mallet, menuisier, rue de la Boucherie-des-Terreux, n° 10, à Lyon.

(6375) A VENDRE pour cause de cessation de commerce. — Fonds d'herboriste très-bien agencée.

S'adresser à M. Balandrin, droguiste, rue de l'Enfant-qui-pisse, à Lyon.

(6385) A VENDRE pour cause de maladie. — Une jolie pharmacie bien achalandée, dans un des faubourgs.
S'adresser à M. Deriard, droguiste, rue Dubois, à Lyon.

(6341) A VENDRE, pour cause de cessation de commerce. — Un fonds de café situé aux Brotteaux.

S'adresser à M. Souchard, coiffeur, place du Plâtre.

(6381) A LOUER de suite. — Plusieurs appartements bourgeois, à Villeurbanne, sur le département du Rhône, près l'arrivée des omnibus, garnis ou non garnis, avec salle de bains, promenade dans un vaste jardin, et la jouissance de salles d'ombrage.

S'adresser à M. Lornage, à la Guillotière, rue de la Croix, n° 21, ou sur les lieux, rue Mon-Chat, n° 3.

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, de l'invention de M. MACORS, de Lyon, sont toujours: à Villefranche, chez M^{me} veuve Grobert, etc.; à Mâcon, chez M. Pachon; à Chalon, chez M^{me} veuve Grosperre.

Le dépôt de la PÂTE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. — L'usage de cette pâte et du sirop ci-dessus guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. — M. Macors assure que depuis qu'il a le dépôt de ce pectoral, il n'a reçu que des éloges sur son efficacité. (2074)

SÉCURITÉ.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Autorisée par ordonnance du roi en date du 15 mars 1838.

CAPITAL SOCIAL:

Cinq millions de francs.

Les assurances à l'étranger sont interdites par les statuts.

S'adresser à M. Roussel jeune, rue des Augustins, au 2^e. (10039)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.